



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 5 mai 2020 à 15 h, à laquelle sont présents par vidéoconférence, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) (par téléphone), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge, en vidéoconférence.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes en vidéoconférence.

Sont également présents en vidéoconférence, Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020 et ses amendements, la séance ordinaire a lieu à huis clos et les membres peuvent prendre part, délibérer et voter à distance par tout moyen de communication disponible.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 15 h.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-2020-44 modifiant le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge
2. Adoption du Règlement numéro A-2020-43 modifiant le Règlement numéro A-37 sur les systèmes d'alarme

#### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

#### **E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2020

#### **F SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Achat de radios pour le Service de sécurité incendie
2. Achat de huit (8) appareils et dix (10) cylindres usagés auprès de Aéro Feu Ltée
3. Achat nécessaire au fonctionnement des pinces de désincarcération

#### **G TRAVAUX PUBLICS**

#### **H LOISIRS ET CULTURE**

#### **I DIVERS**

Période de questions du public

031/05-05-2020-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

### J LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

032/05-05-2020-A

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 7 avril 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### ADOPTÉE

#### AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-2020-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-33 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

*La greffière et directrice générale adjointe résume l'objet du projet de règlement, sa portée et son coût. Le maire demande si un membre désire donner un avis de motion et de déposer le projet de règlement.*

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2020-44 modifiant le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

033/05-05-2020-A

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2020-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-37 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

*La greffière et directrice générale adjointe mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût et indique qu'aucune modification n'a été apportée au projet depuis son dépôt lors de la séance du 7 avril 2020. Le maire demande s'il y a un proposeur.*

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 7 avril 2020 par Mme la conseillère Andrée Rancourt, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Que le Règlement numéro A-2020-43 modifiant le Règlement numéro A-37 sur les systèmes d'alarme soit adopté.

Que le règlement numéro A-2020-43 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro A-2020-43 modifiant le Règlement numéro A-37 sur les systèmes d'alarme est reproduit au livre des règlements.**

### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

034/05-05-2020-A

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2020**

*La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur.*

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'avril 2020, totalisant 9 400,09 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

### **ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

035/05-05-2020-A

#### **ACHAT DE RADIOS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

*La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur.*

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de radios pour le Service de sécurité incendie auprès de la compagnie « Mobilonde inc. » au montant total de 13 354,70 \$ plus les taxes applicables (montant net de 14 020,77 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de l'Agglomération.

Que la directrice générale de la ville centrale soit autorisée à signer pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge tout document relatif à cet achat.

### **ADOPTÉE**

036/05-05-2020-A

#### **ACHAT DE HUIT APPAREILS RESPIRATOIRES ET DE DIX CYLINDRES USAGÉS**

*La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur.*

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de huit (8) appareils respiratoires et de dix (10) cylindres usagés pour le Service de sécurité incendie auprès de la compagnie « Aéro Feu Ltée » au



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

montant total de 6 050 \$ plus les taxes applicables (montant net de 6 351,74 \$) plus les frais de transport de 225 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de l'Agglomération.

Que la directrice générale de la ville centrale soit autorisée à signer pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge tout document relatif à cet achat.

### ADOPTÉE

037/05-05-2020-A

### ACHAT D'ACCESSOIRES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

*La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur.*

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'accessoires nécessaires au fonctionnement des pinces de désincarcération auprès de l'entreprise « L'Arsenal » au montant de 2 690,42 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 456,71 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro A-2019-40.

Que la directrice générale de la ville centrale soit autorisée à signer pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge tout document relatif à cet achat.

### ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles. La greffière et directrice générale adjointe informe les membres qu'elle n'a reçu aucune question de la part de la population.

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président d'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée.  
Il est 15 h 08.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale), atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire